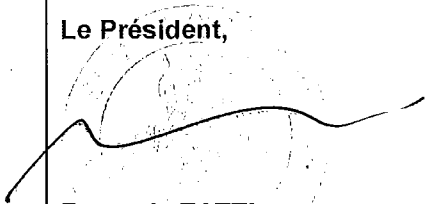


Séance du 20 JANVIER 2009

DELIBERATION N° BS 2009-01-07

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS OPERATION TEXTILE

SYVADEC - BUREAU SYNDICAL			<p>L'an deux mil neuf, le vingt janvier 2009 à 09 heures 30, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au Cinéma l'Alba, route du Tavignano à Corte. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>
15	9	9	
SYVADEC - BUREAU SYNDICAL			
SYVADEC - BUREAU SYNDICAL			
<p>Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, Jean-Pierre GIORDANI, José GIANZILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Jean-Louis MASSIANI.</p>			
SYVADEC - BUREAU SYNDICAL			
<p>Mesdames : Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, Antoine GREANI, Paul GIUDICELLI, Jean- Baptiste GIFFON.</p>			
SYVADEC - BUREAU SYNDICAL			<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :</p> <div style="text-align: center;"> <p>Sous-Préfecture de CORTE 27 JAN. 2009 ACCUSE DE RÉCEPTION</p> </div>
SYVADEC - BUREAU SYNDICAL			
<p>Monsieur Gilles GIOVANNANGELI</p>			
<p>et publication (affichage) ou notification du :</p> <p>Le Président,</p>  <p>François TATTI</p>			
SYVADEC - BUREAU SYNDICAL			
<p>10 janvier 2009</p>			
SYVADEC - BUREAU SYNDICAL			
<p>10 janvier 2009</p>			

Objet : Demande de subventions Opération Textile.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les professionnels qui mettent sur le marché national des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Cet article du code de l'environnement a été complété par le décret du 25 juin 2008 qui met en place une contribution textile.

Le SYVADEC souhaite s'investir dans la collecte des textiles en contractualisant avec Ecotextile et en développant un réseau de point de collecte sur l'ensemble du territoire. L'installation de ces points sera accompagnée d'une campagne de communication.

Les chiffres

- Gisement potentiel (textiles mis sur le marché): 1 800 t (11kg/hab/an) sur le territoire du SYVADEC
- Potentiel de collecte : 985 t/an (6kg/hab/an) sur le territoire du SYVADEC
- **Objectif de collecte : 30% du gisement soit 500t (3kg/hab/an)**

Le Bureau est appelé à se prononcer sur le dispositif et le plan de financement de l'**opération « Textile »**.

Cette campagne de communication vise d'une part, à promouvoir cette nouvelle filière de récupération et de valorisation et d'autre part, à sensibiliser la population à ce nouveau geste de tri.

Le plan d'actions prévoit la réalisation d'outils de communication et la création d'un plan média.

- Création de supports de communication
- Plan média
- Création d'un site internet spécifique

L'estimation budgétaire de cette opération est de 35 000 € HT : 20 % de fonds propres et les financements escomptés s'élèvent à 80%.

Le Président demande au bureau l'autorisation de solliciter les financeurs ADEME et Office de l'Environnement de la Corse.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**09 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les financeurs ADEME et Office de l'Environnement de la Corse, à hauteur de 80% du montant de l'opération HT,
- Autorise Monsieur Le Président à signer les conventions et tout autre acte administratif relatif à l'attribution de subventions,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Sous-Préfecture de CORTE

27 JAN. 2009

ACCUSE DE RÉCEPTION

Fait à Corté, le 20 janvier 2009
Extrait certifié conforme,
Le Président,


François TATTI